AR PREFECTURE

016-200072023-20170323-20170323_07-DE

Regu le 29/03/2017

Objet : Soutien aux sportifs de haut niveau : règlement des aides communautaires

Le Vice-Président en charge du sport, de la culture et de la vie associative informe l'assemblée des orientations retenues par la commission « sport et vie associative » réunie le 17 février 2017, et des propositions formulées par le bureau communautaire réuni le 6 mars 2017 concernant le soutien aux sportifs de haut niveau licenciés sur le territoire communautaire.

Sur proposition de la commission précitée et du bureau, le Vice-Président en charge du sport, de la culture et de la vie associative expose le projet de règlement d'attribution des aides financières communautaires aux sportifs :

Proposition de règlement :

Une gratification financière de 100 €/compétiteur est attribuée au club sportif auprès duquel le sportif est licencié, sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le compétiteur doit être licencié d'un club sportif dont le siège administratif est situé sur le territoire communautaire ou exerçant ses activités sur le territoire communautaire.
- Le compétiteur doit être âgé de moins de 18 ans.
- Le compétiteur doit être domicilié sur le territoire communautaire.
- Le compétiteur doit justifier de sa participation à une compétition sportive de niveau « championnat de France ».
- Une aide maximum de 100 €/compétiteur/an est allouée dans la limite de l'enveloppe votée annuellement par la Communauté de Communes.
- Le compétiteur et le club doivent en contrepartie de la gratification financière allouée, communiquer sur le soutien financier de la Communauté de Communes, lors des événements publics.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière :

- APPROUVE le règlement précité,
- AUTORISE le Vice-Président à effectuer les démarches et signer tout acte découlant de l'application du présent règlement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre DE FALLOIS

